

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2008

PRESENTS : PATTINGRE Alain, FOURNOT Philippe, MICHE Patrick, MARAUD Delphine, BARDOUX Gérard, CADET Philippe, GALATOIRE Jocelyne, GANDELIN Loïc, JACQUES Marielle, MELOT Pierre, PEYFORT Jean-Christophe.

ABSENTS EXCUSES : ROUTHIER Michel, DUBOIS Philippe, COLOMER Patrick
Mme GALATOIRE Jocelyne a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu ce jour de M. Jean-Michel PERRIN lui demandant d'accepter sa démission du Conseil Municipal. Monsieur le Maire l'accepte.

1- INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL

L'arrêté interministériel du 12 juillet 1990 a fixé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables chargés des fonctions de receveur des collectivités locales. Suite au renouvellement de l'assemblée délibérante, il est nécessaire de se prononcer à nouveau. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré décide d'accorder le bénéfice de l'indemnité de conseil au taux de 100 % à Monsieur Jean-Louis LANFANT pour toute la durée du mandat et selon les modalités de calcul de l'arrêté susvisé.

2- DROIT DE PREEMPTION URBAIN : parcelle AC N° 57 – AD n° 53 – AC n° 1 et 5

Monsieur le Maire présente trois déclarations d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition de biens soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'Urbanisme enregistrées jusqu'à ce jour en Mairie. Il s'agit :

- Immeuble cadastré AC n° 57 situé 6, Rue de Bellevue
- Immeuble cadastré AD n° 53 situé « le Gaufouillot », 5 impasse Saint Germain
- Immeuble cadastré AC n° 1 et 5 situé 750, Avenue de Chalon

Après examen des déclarations, le Conseil Municipal renonce à exercer son droit de préemption urbain sur l'ensemble des immeubles mentionnés ci-dessus.

3- DEVENIR DE LA PARCELLE AE N° 80

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité de débattre de point n° 3 « devenir de la parcelle n° 80 » à huit clos. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité. Cette réunion est planifiée à 20 H ce soir.

4- AFFAIRES EN COURS – QUESTIONS DIVERSES

Compte rendu de la réunion avec les Présidents d'associations de Courlans. Le règlement sera modifié comme telle : « toutes les associations de Courlans bénéficieront une fois par an de la gratuité du caveau pour l'organisation de leurs manifestations.

Téléthon : prochaine réunion avec les présents d'association el 30 octobre à 20 H en Mairie

L'écho n° 2 est présenté aux élus. Il sera prêt à la distribution début novembre.

Voirie : La réception des travaux Rue Robert Morland sera prochainement planifiée

Les fossés Rue du Perret sont terminés.

Le secrétaire de séance,
Jocelyne Galatoire

Le Maire,
Alain PATTINGRE

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2008
A HUIT CLOS

PRESENTS : PATTINGRE Alain, FOURNOT Philippe, MICHE Patrick, ROUTHIER Michel, MARAUD Delphine, BARDOUX Gérard, CADET Philippe, GALATOIRE Jocelyne, GANDELIN Loïc, JACQUES Marielle, MELOT Pierre, PEYFORT Jean-Christophe.

ABSENTS EXCUSES : DUBOIS Philippe, COLOMER Patrick
M. Patrick MICHE a été nommé secrétaire de séance

1- DEVENIR DE LA PARCELLE AE N° 80

Monsieur le Maire rappelle l'historique de cette parcelle ;

Après débat, le Conseil Municipal renonce au recours devant le Conseil d'Etat.

Le Secrétaire de Séance,
Patrick MICHE

Le Maire,
Alain PATTINGRE